

Affiche du FN : L'aveuglement volontaire d'une magistrate

Vendredi dernier, 12 mars 2010, le Tribunal de Grande Instance de Marseille a donc rendu son jugement au sujet des affiches «Non à l'islamisme» du Front National ; la juge des référés de ce tribunal en a ordonné le retrait, les jugeant constitutives «d'un trouble manifestement illicite».

Ces affiches, diffusées par le mouvement des jeunes du FN (Front National de la Jeunesse), représentent une femme intégralement voilée à côté d'une carte de France recouverte du drapeau algérien sur laquelle se dressent des minarets en forme de missiles.

